



MENACE DE LICENCIEMENT alors que nous faisons des bénéfices

Par **fanch13**, le **04/12/2012** à **17:19**

Bonjour,rrnrnJe travaille dans une société informatique en tant que salarié (technico-commercial spécialiste Apple) mais j'ai également quelques parts (environ 16 %) depuis avril 2008.rnrnNous sommes une PME de 4 salariés et les 4 sont actionnaires.rnrnLe gérant m'a menacé de licenciement (il y a 1 an environ) si je ne me mettais pas à travailler sur des PC (que je ne maîtrise pas bien...). Bref, je dépanne aujourd'hui sur PC comme demandé.rnrnHier, réunion, ils nous annoncent que nous avons fais des bénéfices (donc PEE ou Dividendes) comme l'année précédente.rnrnPar contre, nous allons perdre 2 gros contrats et que 2013 serait dur... et que si nous ne trouvons pas d'autres contrats ou nouveaux clients, je sautais.rnrnBref, je vais au travail tous les matins avec une épée de damocles... Je commence à prendre cela comme du harcèlement.rnrnQuels sont mes droits ?rnrnPeut-il me licencier dans la perspective d'une future mauvaise année ?rnrnJ'espère avoir été claire dans mes explications.rnrnMerci d'avance pour vos conseils.rnrnrnCordialement,

Par **Ales**, le **04/12/2012** à **17:59**

Bonjour, le licenciement envisagé par le gérant est un licenciement pour cause économique. Voici un article simple et bref des conditions de validité d'un tel licenciement : http://lentreprise.lexpress.fr/donner-demission/quand-un-licenciement-economique-est-il-justifie_1808.htmlrrnrnIl faut donc que les difficultés économiques soient réelles et présentes au moment du licenciement, pas éventuelles.